CASA

Association de Sauvegarde du CAdre de Vie SAmoisien

Siège social : 9 avenue de la Libération

77920 Samois sur Seine

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Les membres de l'Association se sont réunis le 21 septembre 2021 à la Samoisienne sur convocation finale du Président envoyée le 30 août 2021.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et représentés (Annexe 1).

Le Président, Jacques Bousquet, préside la réunion et constate qu'au regard des membres présents et représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions en application des statuts en vigueur.

Rappel de l'ordre du jour :

- Résolution 1 : Rapport d'activités 2020 -2021
- Résolution 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2020
- Résolution 3 : Reconduction du bureau
- Résolution 4 : Maintien du montant de la cotisation annuelle pour 2021
- Résolution 5 : Plafond des dépenses sans nécessité d'une décision en AG
- Résolution 6 : Actions envisagées en 2021-2022

RESOLUTION n°1: Rapport d'activités 2020-2021

Conformément aux engagements pris lors de notre AG de septembre 2020, et malgré un contexte sanitaire contraignant, l'association s'est efforcée de s'impliquer dans les dossiers et projets touchant à la thématique du cadre de vie de Samois.

Plusieurs opérations d'urbanisme ont fait l'objet d'interventions de CASA:

- le lotissement des Rousseaux :

Ce projet des 4 maisons sur une parcelle étriquée et étroite a pu être annulé grâce à une collaboration efficace avec le service de l'urbanisme de la Mairie qui a finalement opposé un refus aux permis de construire.

- Le lotissement du Clos de la Brunette :

Ce projet avait fait l'objet d'une délivrance de permis par l'ancien Maire en 2019, avec des réserves toutefois, notamment sur la gestion de l'eau. Dès septembre 2020 CASA a sollicité l'attention de Monsieur le Maire d'abord par un courrier soulignant les graves lacunes du projet, puis en lui transmettant un rapport d'expert sur les problèmes de la gestion des eaux pluviales et usées posé par ce projet de 13 constructions sur un terrain peu étendu et peu perméable. Nos mises en garde n'ont malheureusement pas suffi puisque la CAPF, sans concertation avec Samois, a donné le feu vert au démarrage du chantier sans tenir compte de nos réserves.

Les Samoisiens peuvent aujourd'hui contempler avec consternation la défiguration du quartier que constitue ce projet immobilier sans âme. Il est à craindre désormais les conséquences de cet aménagement pour les riverains : débordement des eaux pluviales, engorgement des eaux usées, nuisances sonores, trafic automobile, ...

- La résidence HLM route du Cèpe :

CASA a alerté en novembre par courrier la SEM du Pays de Fontainebleau (CAPF), maître d'ouvrage, sur la dérive du projet, notamment en termes d'imperméabilisation des sols et d'espaces verts (arbres et haies).

Faute d'actions correctrices, CASA s'est vu contrainte de déposer en janvier un recours gracieux. Des plantations d'arbres complémentaires devraient intervenir à l'automne. À suivre...

La forêt constitue un autre sujet important pour notre cadre de vie.

C'est pourquoi CASA est intervenu sur deux dossiers la concernant :

- L'aire d'accueil des gens du voyage au petit Barbeau :

En décembre un courrier a été envoyé au Préfet pour le motiver à relancer le processus permettant l'aménagement de l'aire de 20 places (10 emplacements de 2 caravanes) sur une partie de l'ancien terrain de camping. Ce courrier étant resté sans réponse, CASA a lancé une pétition en mars qui a reçu à ce jour 336 signatures.

Pour autant, le dossier est toujours bloqué au Ministère de l'Agriculture qui doit donner son accord pour sortir la parcelle concernée du périmètre de protection de la forêt.

En attendant, faute d'installations sanitaires efficientes, la forêt et l'environnement autour du Petit Barbeau sont loin d'être protégés. Dossier à suivre, donc...

- > Jean-Louis Fourdraine souligne que par ailleurs une décision du conseil constitutionnel autorise l'acquisition de terrains agricoles pour l'installation de caravanes.
- > Jacques Bousquet ajoute que les terrains agricoles du territoire de Samois sont aujourd'hui, à sa connaissance, sanctuarisés.

- Les coupes d'arbres par l'ONF :

Les coupes en forêt se multipliant en février et mars, CASA a réagi pour avoir des explications de la part de l'ONF (Office National des Forêts). Une rencontre à la Mairie avec Mme Veau, Directrice régionale, a permis de mieux comprendre la situation et de ramener la gravité de la situation à de justes proportions. Il en ressort que l'ONF ne peut que progresser dans sa communication et qu'elle aurait tout intérêt à faire partager au plus grand nombre sa politique de gestion de la forêt domaniale, compromis complexe entre l'indispensable protection des espaces boisés et la gestion nécessaire mais raisonnée de la ressource renouvelable que constitue le bois, mais aussi arbitrages permanents entre la sauvegarde de la biodiversité animale et végétale et l'aménagement pour tous de l'espace de loisirs que constitue notre forêt.

- > Benedikte Hattier intervient pour ajouter que certaines obligations de l'ONF n'ont pas été totalement respectées et qu'il convient de rester vigilant.
- > Jacques Bousquet approuve et ajoute que des PV ont d'ailleurs été dressés à l'encontre de sociétés sous-traitantes contrevenantes.

CASA s'est également impliqué dans le groupe de travail constitué pour préparer l'évolution du PLU de Samois. Plusieurs adhérents ont ainsi pu

participer activement à cette réflexion et faire entendre notre voix. Au final, le projet d'évolution, qui doit encore faire l'objet d'une enquête publique, nous semble adapté pour défendre une densification raisonnée de notre habitat, en préservant dans les quartiers périphériques des espaces de vie sans vis à vis et des îlots de verdure et de nature. Les constructions devront respecter des critères de perméabilité des sols et des éléments naturels existants. Un soin particulier a également été pris pour référencer et mieux protéger le patrimoine de la commune (constructions, habitations, arbres ou sites remarquables).

> Pour répondre aux interventions de plusieurs adhérents présents, Jacques Bousquet précise que les dispositifs qui ont défiguré certains quartiers tels que les constructions en drapeau, les lotissements présentés sous forme de copropriété ou les implantations « temporaires » de caravanes sont directement ciblés dans le projet d'évolution proposé par le groupe de travail. Il rappelle que le projet est consultable en Mairie ou sur le site de la CAPF.

Enfin, CASA s'est intéressé à la problématique du développement des mobilités douces.

- CASA participe au groupe du travail sur le plan de circulation à Samois:
 - CASA a obtenu que plusieurs adhérents, dont son secrétaire et son président, siègent dans ce groupe réunissant les élus concernés et des citoyens volontaires autour du bureau d'étude Berger-Wagon qui l'animera. C'est un travail de longue haleine qui est engagé concrètement à partir de septembre et nous occupera jusqu'à la fin de l'année prochaine.
 - > En réponse aux questions des participants, Jacques Bousquet précise notamment que les questions de la vitesse excessive des automobiles, de la circulation des piétons sur les trottoirs transformés en parking, de l'entretien des sentes seront des sujets pris en compte dans la réflexion engagée.
- CASA a fait des propositions pour le développement d'infrastructures routières adaptées pour une pratique quotidienne et sécurisée du vélo dans et autour de Samois.
 - À cet effet, un topo a été présenté à Monsieur le Maire et aux adjoints concernés. Il vise à analyser les besoins à cibler pour les années à venir, à identifier les trajets cyclables à mettre en place et leur mode de financement.
 - > Elisabeth Praizelin ajoute que la question du garage des vélos et de sa sécurisation devra aussi être prise en compte. Jacques Bousquet approuve et propose d'ajouter ce sujet au projet et de regarder comment la CAPF

pourrait éventuellement accompagner la mise en place de ces équipements à Samois et dans les communes environnantes.

Ces deux nouveaux dossiers devraient prendre de l'ampleur dans l'année qui vient.

Parallèlement, pour mieux se faire connaître CASA a imprimé des affiches qui ont été apposées sur les panneaux réservés aux associations et chez les commerçants et des flyers laissés en libre-service à la Maison de santé, à la Mairie et au Forum des associations.

Dans un souci d'économie, l'impression de ces documents a été confiée au lycée polyvalent de Montereau et réalisée en travaux pratiques par des élèves sous la direction de leurs professeurs (budget 2021).

2 distributions en boîtes aux lettres ont été organisées :

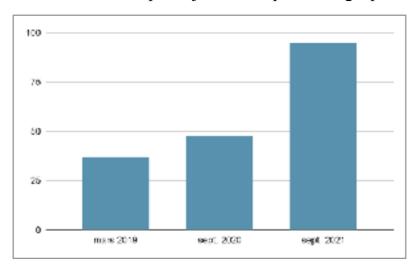
- autour du quartier de la Brunette : près de 500 tracts pour sensibiliser aux problèmes posés par le projet de lotissement ;
- sur l'ensemble du territoire de la commune : près de 1000 exemplaires du texte de la pétition en ligne pour le projet d'aire d'accueil du Petit Barbeau.

CASA est reconnaissante aux adhérents qui ont participé à ces opérations.

Membres de l'Association:

L'association comptait quarante-huit (48) adhérents lors de notre AG de septembre 2020.

L'association compte aujourd'hui quatre-vingt-quinze (95) adhérents.



RESOLUTION n°2 : Approbation des comptes de l'exercice 2020

Situation au 1er janvier 2020 : 580,38 €

Crédits : 3040 €

• Cotisations de base et dons complémentaires

Débits : 578,32 €

• Frais de gestion du compte bancaire : 59,16 €

• Frais d'abonnement pour le site internet : 102,89 €

• Fournitures : 6,27 €

• Intervenants extérieurs : 410 €

Juriste: 280 €
Graphiste: 30 €
FNE77: 100 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître au 31 décembre 2020 un solde positif de 2.992,06 €

Résultat du vote:

Pour: 17 voix pour Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Total: 17 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour information:

- CASA a reçu en mars 2021 une subvention de 200 € de la Mairie.
- La situation au 1er septembre 2021 est un solde positif de 3.251,03 €

RESOLUTION 3: Election du nouveau bureau pour un an

Les membres du bureau actuel ont souhaité renouveler leur candidature. Par conséquent, nous proposons de reconduire l'équipe sortante pour une année.

• Président : Jacques Bousquet

• Vice-Présidente : Christine Schopphoff

Trésorière : Stéphanie DubreuilSecrétaire : François Gaignard

Résultat du vote:

Pour: 17 voix pour Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Total: 17 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

RESOLUTION n°4: Montant de la cotisation annuelle pour 2020

Le bureau propose de maintenir la cotisation d'adhésion et de renouvellement d'adhésion pour l'année 2021 jusqu'à septembre 2022 à **15 € par adhérent**.

Résultat du vote:

Pour: 17 voix pour Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Total: 17 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

RESOLUTION n°5 : Plafond des dépenses sans nécessité d'une décision en AG

Le bureau propose de reconduire **un plafond des dépenses de 100** € (100 € HT) sans avoir besoin de solliciter un vote des adhérents au travers d'une assemblée générale ou extraordinaire. Il est bien entendu que sont exclues de ce plafond les différentes dépenses liées aux frais d'avocat dans le cadre de potentiels recours.

Résultat du vote :

Pour : 17 voix pour Contre : 0 voix

Abstention: 0 voix

Total: 17 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

RESOLUTION 6 : Actions envisagées en 2021-2022

Les actions engagées cette année en matière de projets d'urbanisme seront suivies jusqu'à leur aboutissement :

- Résidence HLM du Cèpe ;
- Évolution du projet des Rousseaux.

... et nous resterons vigilants pour éviter que ne se reproduisent les errements de ces dernières années.

L'aboutissement du projet d'évolution du PLU sera une étape importante que CASA suivra particulièrement. Le PLU remanié, s'il reste fidèle au projet établi par le groupe de travail, pourrait être un cadre efficace pour éviter durablement toute dérive de notre paysage urbain.

Nous continuerons à œuvrer pour que le projet d'aménagement du petit Barbeau aboutisse et que ce lieu magnifique puisse à nouveau devenir un espace de promenade et de loisir pour tous les samoisiens.

Les mobilités douces et la circulation dans et autour de Samois vont être au cœur des préoccupations de l'association :

- Au travers de la participation au groupe de travail sur la circulation ;
- En faisant avancer concrètement des projets d'aménagements routiers pour les vélos.
- > De nouveaux sujets sur le thème du cadre de vie ont été proposés et pourront être étudiés :
 - Aménagement et entretien des sentes
 - Réaménagement pour une ouverture à la visite de la Tour de Samois

Résultat du vote:

Pour: 17 voix pour Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Total: 17 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ensemble des éléments étant à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h49 précises.

Le Président Jacques Bousquet